



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 83898

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le recensement des actions menées pour la célébration du centième anniversaire de la loi de 1905, sur la séparation de l'Église et de l'État. En effet, la grande multiplicité des initiatives locales menées à travers le pays semble avoir quelque peu faussé l'image nationale de cette célébration, qui a quelque peu troublé l'opinion française, notamment dans le contexte des événements d'émeutes urbaines. Il conviendrait dès lors de récapituler et de rappeler l'ensemble de toutes ces initiatives locales et régionales de célébration de cette loi de 1905, sous la forme d'un bilan global de celle-ci durant l'année 2005. Ce bilan pourrait être présenté dans les premiers mois de 2006 pour faire le point sur l'ensemble des initiatives menées à travers le pays. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il compte reprendre à son compte cette suggestion.

Texte de la réponse

C'est à l'académie des sciences morales et politiques que le Gouvernement a confié l'organisation des manifestations qui se sont déroulées tout au long de l'année 2005 pour célébrer le centième anniversaire de la loi du 9 décembre 1905. L'académie, compte tenu de son rôle et de son autorité intellectuelle, disposait en effet d'une évidente légitimité à coordonner les actions de réflexion et de commémoration de l'une des grandes lois de la République. D'ores et déjà, elle a publié plusieurs ouvrages relatifs au déroulement de ces célébrations.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83898

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 660

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4734